

## La scolarisation des élèves de moins de 3 ans



### Textes de référence

Le code de l'éducation article L 113-1 prévoit que

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande.

L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. »

(<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?code=CEUCATL.rcv&art=L113-1> )

La circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 précise les conditions d'admission à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

(<http://mentor.adc.education.fr/exl-doc/scanbo/MENE9150214C.pdf> )

### Carte de la scolarisation des – de 3 ans en France

La rubrique « Repères et références statistiques » du Ministère de l'éducation nationale fait ressortir qu'en France 23.4 % des enfants de 2 ans sont scolarisés.

(<http://media.education.gouv.fr/file/23/5/6235.pdf> )

(<http://media.education.gouv.fr/file/22/9/6229.pdf> )

La publication « Etudes et Résultats » n° 497 de juin 2006 de la Direction de la Recherche des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques propose une cartographie de la scolarisation à 2 ans à la rentrée 2005.

(<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er497/er497.pdf> )

### Situation dans le Morbihan

La Bretagne figure parmi les régions en tête concernant la scolarisation des élèves de moins de 3 ans ; dans le Morbihan à la rentrée 2007, 57.98 % des enfants de 2 ans sont scolarisés.

Extrait du document remis lors du CDEN du 24.09.07

	Rentrée 2005	Rentrée 2006	Rentrée 2007
Démographie	8 232	8 426	8 175
<i>a) Enseignement public</i>			
- effectif 2 ans	2 894	2 855	2 400
- taux de scolarisation	35,16	33,88	29,36
<i>b) Enseignement privé sous contrat</i>			
- effectif 2 ans	2 560	2 601	2 340
- taux de scolarisation	31,10	30,87	28,62
<i>c) Ensemble</i>			
- effectif 2 ans	5 454	5 456	4 740
- taux de scolarisation	66,25	64,75	57,98

### Taux de scolarisation - taux de réussite au baccalauréat pour trois académies représentatives Lille – Grenoble et Rennes

	Lille	Grenoble	Rennes
Taux de scolarisation des 2 ans en 2004	56.8 %	16 %	57 %
Taux de réussite au baccalauréat 2005	76.8 %	86.7 %	86.7 %

### Les autres possibilités d'accueil

Le « n° 497 d'Etudes et Résultats » précité, apporte plusieurs éléments et fait ressortir, entre autres, qu'en 2001 (année de l'étude), 38 % des enfants scolarisés à 2 ans fréquentaient l'école à temps plein, 57 % à mi-temps (le matin) et 5 % le matin et quelques après-midi par semaine. Toujours sur cette même base, 70 % étaient préalablement à leur inscription à l'école gardés par leurs familles (parents ou grands-parents) – 19 % étaient confiés à une assistante maternelle – 3 % étaient gardés à domicile et 8 % allaient à la crèche.

La rapport 2005 de Claire Brisset – alors Défenseuse des enfants - rappelait (page 79) une préconisation du rapport de 2003 « cesser de développer l'accueil des enfants âgés de 2 à 3 ans en maternelle dans les conditions actuelles. Organiser rapidement une conférence de consensus sur la définition d'un accueil adapté à cet âge ». (<http://www.defenseurdesenfants.fr/pdf/rapport2005.pdf> )

Elle indique que l'association française de psychiatrie après avoir conduit des travaux sur le thème de la scolarisation précoce a mis en évidence que cette possibilité offerte aux familles peut devenir préjudiciable au devenir de l'enfant.

Claire Brisset et Bernard Goise se sont à nouveau intéressés à ce problème dans un ouvrage « L'école à deux ans : est-ce bon pour l'enfant ? » (ed. Odile Jacob)

Viviane Bouysse – Inspectrice générale de l'Education nationale – a également abordé ce sujet en s'intéressant plus généralement au rôle de l'école maternelle en France.

(<http://media.education.gouv.fr/file/37/1/3371.pdf>)

Agnès Florin - Professeur en Psychologie du développement et de l'éducation à l'Université de Nantes – a présenté des travaux récents en psychologie du développement des jeunes enfants sur des questions centrales comme la qualité de l'accueil des tout-petits, l'impact des modes d'accueil sur le développement psychologique des jeunes enfants. Elle a comparé d'autres pratiques, dans d'autres contextes de l'Europe en particulier.

### **La mise en place d'un groupe de travail sur ce thème**

Monsieur le Préfet du Morbihan a souhaité mettre en place au niveau départemental un groupe de travail représentatif sur le thème « Mode d'accueil de la petite enfance », en voici la composition :

#### **Administration :**

- Monsieur CAYREL , Préfet du Morbihan
- Monsieur COUTURAUD, Inspecteur d'académie
- Madame LECOMTE, IA adjointe en charge du 1<sup>er</sup> degré
- Monsieur LETORT, IEN responsable du dossier à l'Inspection académique
- Monsieur BEAL, Directeur de la Direction départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

#### **Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique :**

- Monsieur LIMOUZIN, Directeur
- Monsieur GILLET, responsable du premier degré

#### **Caisse d'Allocations familiales :**

- Monsieur HELLUY, Président
- Madame SIMON-LEMERCIER, Directrice

#### **Elus :**

- Monsieur KERGUERIS, Président du Conseil général du Morbihan
- Monsieur LE BRETON, Président de l'association des Maires du Morbihan
- Monsieur GOULARD, Président de la communauté d'agglomération du Pays de Vannes
- Monsieur METAIRIE, Président de la communauté d'agglomération du Pays de Lorient

- Monsieur MORVANT, Président de la communauté de communes du Pays du Roi Morvan
- Monsieur LE ROCH, Président de la communauté de communes du Pays de Pontivy

**Parents d'élèves :**

- Madame LE CROM, Présidente de la FCPE
- Madame SEYRIG, Présidente de la PEEP
- Madame CABEDOCE Présidente de l'UDAPEL
- Monsieur JEGO, Président de l'UDAF

Ce groupe se réunira régulièrement cette année pour aborder, avec des intervenants extérieurs, notamment Mmes Brisset – Bouysse et Florin précédemment citées, de façon globale la problématique de l'accueil des enfants de moins de trois ans.